

BILAN DE L'ÉCLOSION D'ENCÉPHALOMYÉLITE ÉQUINE DE L'EST AU QUÉBEC EN 2010

ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

En 2010, et pour une troisième année consécutive, de nombreux cas d'encéphalomyélite équine de l'Est (EEE) ont été détectés chez des chevaux au Québec. Le Programme de surveillance de l'EEE et du virus du Nil occidental, de la Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a permis d'identifier 14 chevaux infectés par le virus : 7 cas qui ont été confirmés par PCR et 7 cas possibles dont la sérologie s'est révélée positive. Seul un cas possible a été relevé dans la région des Laurentides, alors que les 13 autres cas ont été trouvés dans la région de Lanaudière (voir figure 1). Un troupeau d'émeus de la région de Lanaudière a aussi été infecté pour une troisième fois.

Les signalements ont débuté près de trois semaines plus tôt que par les années précédentes, soit le 24 juillet. Un total de 30 cas de chevaux affectés d'une atteinte du système nerveux central ont fait l'objet d'un signalement au cours des 15 semaines qui ont suivi (voir figure 2).

Parmi les chevaux infectés, aucun n'était vacciné de manière appropriée. Tous, sauf un cas possible, sont décédés dans un laps de 24 à 48 heures. Les principaux symptômes rapportés étaient de l'ataxie, de la fièvre et un décubitus. L'âge moyen des animaux était de 5 ans (de 1 à 23 ans) et 64 % étaient des mâles (9 sur 14). Ils n'avaient pas voyagé à l'extérieur du Québec. Pour 8 des 14 cas, le propriétaire a mentionné la proximité d'un plan d'eau et, pour 2 cas, une présence de moustiques qualifiée de relativement abondante.

DISCUSSION

Ce programme de surveillance ne saurait refléter la pression d'infection réelle de l'EEE au Québec. D'une part, le nombre d'animaux touchés est sous-estimé,

notamment parce que plusieurs cas suspects ne sont pas signalés. D'autre part, certains chevaux sont aujourd'hui vaccinés.

Aussi, l'interprétation des résultats de sérologie représente un défi, particulièrement lorsque la tête des animaux n'est pas disponible pour analyse par PCR. Comme les chevaux malades décèdent souvent rapidement, il est plausible que ces animaux n'aient pas le temps de développer des anticorps. Des faux négatifs sont donc possibles. À l'inverse, des faux positifs peuvent être provoqués par une exposition antérieure à l'EEE, alors qu'une autre maladie frappe le cheval au moment des tests sérologiques.

En outre, il semble que le principal moustique vecteur de l'EEE, *Culiseta melanura*, était très abondant cette année et que la proportion de moustiques positifs était importante dans la région de Lanaudière. C'est ce que révèlent les prélèvements et analyses de moustiques faits par la firme GDG Environnement, mandataire de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). L'ASPC a pour sa part procédé à la caractérisation de souches virales présentes au Québec ces dernières années. Les données préliminaires d'une analyse phylogénétique donnent à supposer que le virus de l'EEE survit aux hivers québécois.

ÉTAT DE LA SITUATION EN AMÉRIQUE DU NORD

Deux autres provinces canadiennes ont rapporté des cas d'EEE en 2010. En Ontario, où le virus est présent depuis plusieurs années, particulièrement dans la région des Grands Lacs, trois chevaux ont été trouvés positifs et un autre suspect. En Nouvelle-Écosse, un cheval et un troupeau d'émeus ont été infectés.

Aux États-Unis, 230 cas d'EEE chez les chevaux ont été rapportés dans 17 États, dont 11 dans ceux de New York et du New Hampshire. On a également recensé 10 cas humains.

RECOMMANDATIONS

La prévention des lourdes conséquences de l'EEE sur le cheptel équin passe par la vaccination, qui est particulièrement indiquée pour Lanaudière et les régions avoisinantes. En effet, le virus de l'EEE semble s'être installé sur ce territoire pour y rester, alors qu'il est difficile d'évaluer et de prévoir le risque pour les autres régions québécoises. Le vaccin (y compris le rappel au besoin) doit être administré vers la fin du printemps ; précisons que la période de risque au Québec s'étend du mois de juillet jusqu'au premier gel. Pour plus d'information, on peut visiter le site Internet de l'American Association of Equine Practitioners : http://www.aaep.org/eee_wee.htm.

D'autres mesures préventives visant à protéger les animaux peuvent être adoptées. Ces mesures sont décrites dans l'avertissement vétérinaire sur l'EEE paru au mois de septembre 2008 et que l'on est à même de consulter à l'adresse Internet suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/raizo. Enfin, n'oubliez pas de vous protéger des moustiques également!

CONCLUSION

Les signalements des médecins vétérinaires praticiens permettent de dresser un portrait épidémiologique de l'EEE au Québec. Ils permettent aussi de diffuser les renseignements nécessaires pour prévenir la survenue d'autres cas, équins ou humains, grâce à la collaboration des autorités de la santé publique. Nous remercions ces personnes de leur collaboration et les encourageons à rester vigilantes.

Auteures
D ^{re} Chantal Vincent Téléphone : 418 380-2100, poste 3110 Courriel : chantal.vincent@mapaq.gouv.qc.ca
D ^{re} Isabelle Picard Téléphone : 418 380-2100, poste 3266 Courriel : isabelle.picard@mapaq.gouv.qc.ca
Responsable des produits d'information du RAIZO
D ^{re} France Desjardins, m.v. Téléphone : 418 380-2100, poste 3115 Courriel : france.desjardins@mapaq.gouv.qc.ca
Remerciements
Les auteures tiennent à remercier M. Christian Back et le D ^r Robbin Lindsay de leur précieuse collaboration pour la rédaction de ce document.

Figure 1 : Carte des cas possibles et des cas confirmés d'EEE en 2010

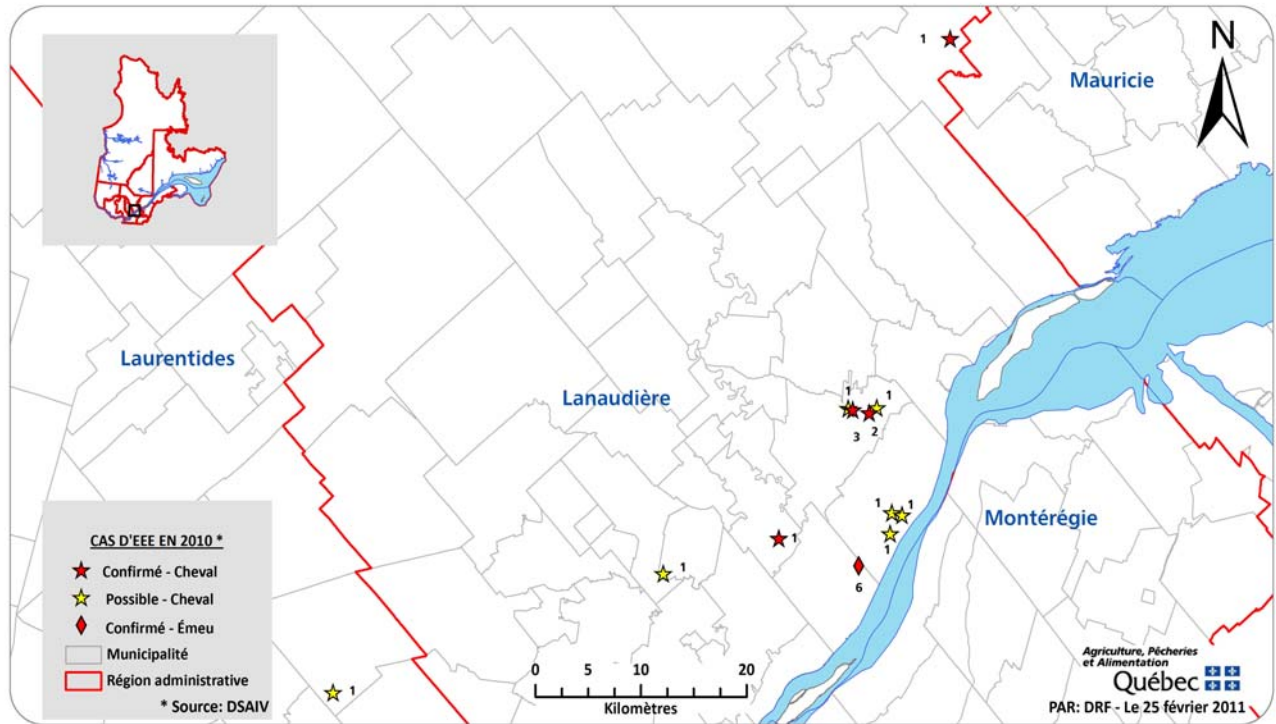


Figure 2 : Nombre de signalements de cas négatifs et de cas positifs d'EEE par semaine en 2010

